

SÉANCE DU 1^{er} juillet 2020

DÉCISION N° 2020 / 86 / PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT REGION OCCITANIE / 1

PROJET DE PLAN DE TRANSFORMATION ET DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION OCCITANIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu la saisine de Madame Laurène STREIFF, Directrice déléguée coordination de l'innovation, par délégation de Madame Carole DELGA, Présidente de la Région OCCITANIE, sollicitant l'appui méthodologique de la CNDP, aux travers d'un garant, afin d'accompagner le Conseil régional dans la co-construction par une convention citoyenne régionale d'un plan de transformation et de développement de la Région Occitanie,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

La Commission désigne M. David PROTHAIS, garant pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès du Conseil régional OCCITANIE afin de l'accompagner dans la réalisation d'une convention citoyenne régionale, chargée d'élaborer des propositions pour un plan de relance régional.

La Présidente



Chantal JOUANNO